



HAL
open science

La révolution bancaire du Second Empire

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

Nicolas Stoskopf. La révolution bancaire du Second Empire. Napoléon III, 2010, 9, pp.64-71. hal-00648203

HAL Id: hal-00648203

<https://hal.science/hal-00648203>

Submitted on 5 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La révolution bancaire du Second Empire

par Nicolas Stoskopf
CRESAT, Université de Haute-Alsace

Lorsque commence le Second Empire, la banque se remet de la crise financière de 1848 qui a révélé la fragilité des circuits du crédit en France et rendu plus criante encore la nécessité de mettre en place un véritable système de banque moderne. A la veille de la crise, ne dit-on pas dans la presse que le crédit est « à la science économique ce que sont les rouets des ménages aux machines des filatures, ce qu'est le transport par messageries aux transports sur les chemins de fer » ? Autrement dit, la banque est restée à un stade artisanal en pleine révolution industrielle, à une époque où la construction des chemins de fer exige des masses importantes de capitaux et exerce des effets d'entraînement sur l'activité minière ou les industries de biens d'équipement, à une époque aussi où le développement des échanges nécessite davantage de fluidité dans la circulation de l'argent et de facilité dans les paiements.

Il revient au Second Empire de réaliser cette révolution bancaire, c'est-à-dire d'industrialiser la distribution du crédit. Les enjeux sont connus depuis fort longtemps et ont déjà mobilisé sous la monarchie de Juillet économistes et publicistes du courant saint-simonien, notamment les frères Pereire. Pour changer d'échelle dans le commerce de l'argent, il est nécessaire de passer de la « maison de banque » traditionnelle travaillant avec les capitaux de ses associés-gérants à des « établissements de crédit » constitués en sociétés anonymes. Mais l'État, via le Conseil d'État qui délivre les autorisations de fondation des sociétés anonymes, a longtemps bloqué cette capacité de montée en puissance. La Banque de France, fondée en 1800, pourvue d'un statut semi-public et chargée des fonctions d'émission des billets de banque, est une exception. Selon une règle non écrite, mais appliquée avec constance jusqu'au milieu du siècle, le banquier, en accordant sa signature, doit engager sa responsabilité personnelle sur la totalité de sa fortune. En revanche, la société anonyme, parce qu'elle est anonyme et que les actionnaires n'engagent leur responsabilité qu'à hauteur de leur apport, paraît trop risquée et incompatible avec l'exercice d'une activité bancaire.

Il faut la crise de 1848 et l'assèchement du crédit qui s'en suit pour ouvrir une première brèche, dans le sillage de la révolution, avec la fondation en mars 1848 du Comptoir national d'escompte de Paris et des comptoirs provinciaux ; il faut ensuite la détermination et l'habileté de quelques entrepreneurs pour venir à bout des résistances et des routines ; il faut enfin l'appui du prince président, puis de l'empereur, sans qui rien n'aurait pu aboutir. Les années 1850 sont celles d'une véritable lutte pour imposer l'idée d'une « nouvelle banque ». Elle est menée successivement par deux groupes d'affaires très différents, l'un conduit par les frères Pereire qui cherchent à réaliser un projet saint-simonien élaboré et réfléchi depuis des décennies, l'autre par Armand Donon, le banquier de Morny, promoteur de la banque de

dépôts à l'anglaise. Avec le tournant libéral des années 1860, les perspectives deviennent plus ouvertes, les initiatives se multiplient, la nouvelle banque triomphe.

I. Les Pereire et la réalisation du projet saint-simonien

Avant d'être des banquiers, les frères Émile et Isaac Pereire sont des journalistes, militants de la cause saint-simonienne, puis des entrepreneurs de chemins de fer, qui ont commencé par la fondation en 1835 de la Compagnie du Paris-Saint-Germain. Convaincus que l'amélioration du sort des masses dépend de la croissance économique, ils entendent substituer à l'anarchie libérale, dommageable aux entrepreneurs comme aux ouvriers, une organisation harmonieuse de la production sous la conduite de dirigeants éclairés. Ils placent au premier rang des priorités le développement du crédit et la baisse des taux d'intérêt. Pour rendre l'argent abondant, ils défendent l'idée d'un système bancaire organisé et hiérarchisé réalisant une véritable division du travail entre des établissements aux fonctions spécialisées, coiffées par la Banque de France à condition toutefois que celle-ci assouplisse ses règles d'émission et d'escompte.

La crise financière de 1848 donne à l'aîné des Pereire, Émile l'occasion de passer à l'action : il fait partie de la commission qui élabore le projet du Comptoir national d'escompte de Paris, contribue à rédiger ses statuts, mais ne participe pas à l'équipe dirigeante, durablement républicaine, formée autour du libraire Antoine Laurent Pagnerre. En juillet 1850, il est également l'un des principaux fondateurs du Sous-comptoir des chemins de fer, un établissement adossé au Comptoir d'escompte chargé de faire des avances sur dépôt de titres des compagnies.

Mais c'est le coup d'État qui place vraiment les Pereire en position privilégiée : le régime a le souci de contrebalancer l'influence des maisons de haute banque, très liées à l'orléanisme, d'affranchir le pouvoir de l'omnipotence des Rothschild et de s'appuyer sur des hommes nouveaux. En mars 1852, Émile Pereire fait partie aux côtés d'autres saint-simoniens, les banquiers Adolphe d'Eichthal et François Bartholony, de l'équipe qui apporte son concours à l'économiste Louis Wolowski dans la fondation de la Banque foncière de Paris, futur Crédit foncier, spécialisée dans les prêts à long terme gagés par des hypothèques.

La haute banque parisienne

La haute banque parisienne est au XIX^e siècle une sorte de club informel regroupant l'élite des maisons de banque familiales. Celles-ci se distinguent par une relative ancienneté, l'importance de leurs capitaux propres, leur activité internationale, mais l'appartenance à ce club est davantage fondée sur la cooptation et la reconnaissance mutuelle que sur des critères précis. On a longtemps souligné, y compris de façon polémique, l'importance des maisons juives, souvent d'origine allemande (Cahen d'Anvers, Fould, Heine, Rothschild, Stern), ou

protestantes, souvent d'origine helvétique (Delessert, Hottinguer, Mallet, Mirabaud), mais les catholiques (Davillier, Laffitte, Perier, Pillet-Will, Seillière) sont également bien représentés dans ce milieu.

La haute banque ne reste pas à l'écart de la révolution bancaire, même si James de Rothschild, préfère finalement rester fidèle aux « vieilles méthodes » et si elle s'abstient ostensiblement lors de la fondation du Crédit industriel et commercial en 1859. Elle est en revanche bien représentée parmi les fondateurs du Crédit mobilier (1852) ou de la Société générale (1864).

Des aventuriers emportés par leur mégalomanie

L'histoire bancaire du Second Empire est également parsemée d'échecs d'autant plus retentissants que les acteurs ont eu leur heure de gloire :

Jules Mirès utilise la presse pour attirer le public vers les placements en Bourse réalisés par la Caisse générale des chemins de fer : il investit à Marseille, dans les chemins de fer, concurrence Rothschild sur le marché des emprunts internationaux, mais victime d'une cabale, il est arrêté en février 1861, ce qui met fin à sa carrière.

Alfred Prost fonde en 1852 la Compagnie générale des caisses d'escompte qui, quatre ans plus tard, assure soixante-douze caisses en province contre les risques de pertes. Lui aussi devient un homme de presse, défie les Pereire et les Rothschild en Espagne, mais il est condamné pour escroquerie en 1858 et fuit en Angleterre.

Victor-Corentin Bonnard lance en mai 1853 à Paris une banque d'échange dont la formule a été expérimentée à Marseille : l'établissement organise la circulation de bons d'échanges payables en marchandises. Il peut croire au succès pendant un temps, mais l'application du système à la promotion immobilière tourne au désastre en 1862.

Sans culture bancaire, sans grands appuis, ces francs-tireurs isolés sont vite emportés par leur mégalomanie ou... par la coalition d'adversaires voués à leur perte.

La grande affaire des Pereire est cependant la création du Crédit mobilier en novembre 1852. Ils s'assurent à cette fin le soutien de quelques poids lourds de la haute banque ou de la finance européenne, Benoît Fould, Charles Mallet, Achille Seillière, Adolphe d'Eichthal, le duc de Galliera, etc. Ensemble, ils pèsent environ 200 millions, ce qui est de nature à imposer le respect et à susciter une certaine confiance.

L'idée, dont Benoît Fould et les Pereire se partagent la paternité, est de remplacer la multitude des titres émis à la Bourse par une valeur unique, dite « omnium », qui porterait intérêt à 3,65 % (un centime par jour pour un titre de 100 francs !) et deviendrait « entre les mains du plus grand nombre une véritable caisse d'épargne portative ». Les capitaux ainsi levés financeront l'économie française dans son ensemble et feront du Crédit mobilier un

puissant levier de développement en même temps qu'un efficace instrument de rationalisation du crédit et de la production.

Une telle ambition inquiète et fait réagir au nom de principes libéraux James de Rothschild et le ministre d'État... Achille Fould. Le premier dénonce les prétentions hégémoniques des Pereire, brandit le spectre d'une « domination redoutable du commerce et de l'industrie au profit d'un être innommé et sans responsabilité personnelle », et prédit « l'extinction de toutes les concurrences, l'annihilation de toutes les forces individuelles (...) pour y substituer une direction unique, irresponsable et sans contrôle ». C'est le début d'une querelle tenace, qui alimentera pendant quinze ans la chronique des affaires en France et à l'étranger, entre les Rothschild et les Pereire. Quant à Achille Fould, brouillé avec son frère aîné qui l'avait mis à la porte de la banque familiale en 1848, il combat le projet à deux reprises en conseil des ministres, s'opposant fermement, au nom de l'orthodoxie financière, au ministre de l'Intérieur, Persigny. Le prince président tranche finalement en faveur de ce dernier si bien que le décret d'autorisation paraît au *Moniteur* le 20 novembre 1852.

Les premières années du Crédit mobilier sont marquées par l'envolée des résultats, la spéculation sur ses titres et donc par une réussite qui participe pleinement de la Fête impériale ou de ce culte de l'argent si caractéristique de l'époque. Mais en coulisse, l'Administration, au sein de laquelle Achille Fould exerce une influence déterminante, s'attache à contrer les Pereire. En mai 1853, le Conseil d'État s'oppose à un projet de Caisse centrale des sociétés de crédit mutuel, orientée vers le petit commerce et l'artisanat, et met un coup d'arrêt définitif à la construction du système saint-simonien de banque. Un mois plus tard, puis en septembre 1855, le gouvernement interdit successivement au Crédit mobilier d'émettre des obligations à court, puis à long terme. C'en est fait de cette valeur « omnium » censée drainer les épargnes. En le privant de possibilités d'augmenter ses ressources, limitées à son capital et à des comptes courants, le gouvernement réduit la dimension révolutionnaire du Crédit mobilier qui reste néanmoins la première banque d'affaires constituée en société anonyme. Tout le génie des Pereire consiste alors à faire « beaucoup avec très peu de choses ». Ils appliquent en partie leurs idées, fusionnent des sociétés (gaz, omnibus, entrepôts), créent de nouvelles entreprises (Transatlantique, Compagnie immobilière) et déploient une intense activité à l'étranger, en Autriche, en Espagne, en Italie, etc. Mais l'étroitesse de leurs bases financières se retournera contre eux.

II. Le CIC, première banque de dépôts en France

En France, le relais est pris dès la fin de l'année 1855 par un groupe anglais de banquiers et d'entrepreneurs de chemins de fer dont l'objectif est d'introduire le modèle de la banque de dépôts expérimenté avec succès en Angleterre depuis 1834. A sa tête se trouvent William Gladstone, cousin de son homonyme, le futur Premier ministre de la reine Victoria, un négociant de Liverpool engagé dans le développement des chemins de fer en France, et

Armand Donon, ami et banquier du comte de Morny, très actif lui aussi dans les chemins de fer et la prospection minière dans le Massif central à laquelle Morny, élu du Puy-de-Dôme depuis 1842, s'intéresse également. D'emblée, ils se positionnent par rapport au Crédit mobilier « qui s'occupe surtout des grandes affaires » alors que leur banque s'occupera « plus spécialement des affaires de commerce et de banque » et se limitera donc aux opérations à court terme (escompte des effets de commerce, avances sur dépôt de marchandises ou de titres).

Armand Donon, banquier oublié

Fils d'un petit banquier de Pontoise, avocat de formation, Armand Donon (1818-1902) fonde sa maison de banque, Donon, Aubry, Gautier & Cie au lendemain du coup d'État et devient le banquier attitré de Morny : promoteur du CIC, il est aussi l'acquéreur des terrains de Deauville et le fondateur de la station balnéaire. Dans les années 1860-1870, il construit un important groupe financier autour d'une banque de dépôts, la Société de dépôts et de comptes courants, et d'une banque d'affaires, la Société financière de Paris. Mais le krach de 1882 marque le début de ses ennuis et la liquidation successive de ses sociétés. A la suite de la faillite de la Société de dépôts en 1891, il fait six mois de prison. Il meurt ruiné et déjà oublié.

Il faudra trois ans et demi d'efforts pour que le Crédit industriel et commercial (CIC), première banque de dépôts en France, puisse voir le jour. Les Anglais, à l'exception de Gladstone, n'attendent pas... Dans un premier temps, c'est la haute banque, inquiète de cette nouvelle innovation et de cette intrusion britannique sur la place parisienne, qui se rassemble autour de James de Rothschild dans un syndicat, la Réunion financière. Elle élabore un contre-projet, mais le gouvernement renvoie dos-à-dos les deux propositions en 1856. Après un nouveau refus du Conseil d'État en janvier 1857, Armand Donon ne désarme pas. De laborieuses négociations s'engagent, puis s'enlisent dans la crise financière de la fin de l'année 1857. Morny joue de son influence auprès de Napoléon III qui s'exprime publiquement en novembre 1858 en faveur du projet, non sans provoquer une vive réaction de Rouher, l'ennemi intime de Morny au gouvernement. Le Conseil d'État rend enfin un avis favorable en janvier 1859 et Napoléon III signe le 7 mai 1859 le décret d'autorisation.

Pour en arriver là, Donon et Gladstone ont multiplié les concessions. Les statuts, remaniés encore dans les heures qui précèdent le décret impérial, encadrent strictement les opérations autorisées, limitent le volume des dépôts et confient à l'empereur le droit de nommer (et de révoquer) le président et le vice-président, comme pour le gouverneur de la Banque de France ou du Crédit foncier. Tout a été fait d'autre part pour neutraliser Donon et Gladstone et limiter l'influence de leur puissant allié, Morny. Au conseil d'administration, les amis de Donon sont en minorité face à un groupe de Lyonnais conduits par le négociant Arlès-Dufour, à deux

receveurs des finances prévus par les statuts et aux représentants de l'État. Pour présider la banque, le choix du gouvernement se porte sur le marquis d'Audiffret, président de chambre à la Cour des comptes depuis trente ans, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, grand officier de la Légion d'honneur, une grande figure... des finances publiques, une caution morale indiscutable, propre à entraîner la confiance du public.

L'enjeu est en effet considérable. On connaît le principe de la banque de dépôts : drainer les « épargnes dormantes » des particuliers, qui en conservent la disponibilité à tout moment, et les mettre au service des entreprises pour leurs besoins de crédit à court terme, leurs « affaires ordinaires ». Les clients sont ainsi débarrassés du souci de garder chez eux une encaisse importante, ils touchent un intérêt, ce qui rend productive leur épargne, et peuvent utiliser « à vue » leurs dépôts en signant des chèques qu'ils remettent à leurs créanciers. Mais ce qui est encore plus innovant au regard de l'histoire est d'injecter l'argent des particuliers dans les circuits du crédit alors que la banque avait été jusque-là une affaire de professionnels : s'il était commun pour les banquiers de gérer les comptes courants d'une clientèle d'entreprises, de faire les règlements aux échéances ou d'opérer les recouvrements, la banque de dépôts invente la relation avec la clientèle des particuliers. Cela suppose une certaine rigueur de gestion, notamment le maintien d'un strict équilibre entre des ressources à court terme, les dépôts, et des emplois qui doivent rester liquides et ne pas être immobilisés dans des investissements à long terme. C'est ce métier particulier que les statuts du CIC sont destinés à définir.

Le succès de la formule lève rapidement les inquiétudes. Une année ne s'est pas écoulée que le plafond des dépôts et comptes courants fixé arbitrairement à 15 millions de francs est dépassé, si bien qu'un nouveau décret est nécessaire pour le porter à 60 millions. Surtout, les premiers pas du nouvel établissement sont suffisamment probants pour encourager le développement de la concurrence que permettra la libéralisation du régime dans les années 1860.

III. Le triomphe de la banque de dépôts

Comme en politique, l'année 1860 est un tournant dans l'évolution économique du Second Empire : elle est marquée par le traité de commerce franco-anglais, mais aussi par une redistribution des rôles entre les établissements de crédit placés sous le contrôle de l'État qui obtiennent des marges de manœuvre nouvelles. Sous l'impulsion de Louis Frémy et du baron de Soubeyran, respectivement gouverneur et sous-gouverneur du Crédit foncier, celui-ci devient la banque des grands travaux de Paris et une énorme machine financière dont les actifs atteignent près de deux milliards de francs à la veille de la guerre de 1870. Le Comptoir d'escompte de Paris reçoit quant à lui la mission de financer le commerce extérieur et obtient la possibilité de créer des agences outre-mer. Son directeur, Alphonse Pinard, fonde alors le Crédit colonial qui comble un vide du système bancaire français, mais apparaît surtout comme

le creuset d'une équipe motivée par un projet de banque d'investissement alimentée par des dépôts, sur le modèle de la Société générale de Belgique. S'y retrouvent en effet Louis Bischoffsheim, un banquier au réseau européen, fondateur en février 1863 de la Banque de dépôt et de crédit des Pays-Bas, Édouard Hentsch, gérant de troisième génération d'une maison de haute banque d'origine helvétique, ou l'industriel Guillaume Denière, président du tribunal de commerce de Paris, très actif à son poste pour obtenir la libéralisation des sociétés anonymes, réalisée partiellement pour les sociétés de moins de vingt millions de francs par la loi de mai 1863. De ce groupe, émane le projet de la Société générale déposé en mars 1863 par dix-huit signataires, parmi lesquels on relève également les noms d'Eugène Schneider, l'industriel du Creusot, de Paulin Talabot, le patron du PLM, ou encore des banquiers Bartholony, Blount, Davillier, Mirabaud dont beaucoup avaient appartenu à la réunion financière.

Avant de voir aboutir ce projet, il faut revenir au CIC qui est secoué à la fin de 1862 par les initiatives de ses propres administrateurs : d'une part, Armand Donon, toujours flanqué de William Gladstone, annonce son intention de fonder sa propre banque, avec des statuts identiques à ceux du CIC à l'exception de ses règles de gouvernance. On peut y voir une volonté d'émancipation de la part du groupe Morny-Donon à l'égard de tout ce qui bridait ses initiatives au CIC : un statut semi-public, une présidence qui échappait à ses fondateurs, les compromis nécessaires au sein du conseil... D'autre part, Arlès-Dufour entreprend lui aussi de créer une banque lyonnaise : il dépose les statuts, compose le conseil, réunit le capital et sollicite l'autorisation du Conseil d'État. Pendant un temps, le CIC peut espérer garder le contrôle de ce processus de reproduction par scissiparité. Donon réussit à faire admettre que sa banque serait une alliée du CIC avec des actionnaires et des administrateurs communs, dont lui-même, et que les deux établissements mèneraient des opérations communes dont la première pourrait être la création d'un établissement lyonnais. Mais les Lyonnais ne l'entendent pas ainsi : le 6 juillet 1863, un décret autorise Donon à ouvrir sa banque, la Société anonyme de dépôts et de comptes courants, au capital de 60 millions de francs ; le même jour, Arlès-Dufour et ses amis lyonnais fondent, sous le régime de la loi de mai 1863 qui les dispense d'autorisation préalable, le Crédit lyonnais au capital de 20 millions de francs.

Si la rupture est immédiate avec le Crédit Lyonnais, CIC et Société de dépôts s'entendent malgré tout pour fonder en province des établissements de crédit à leur image. C'est ainsi que naissent sous leur patronage en 1865, la Société lyonnaise de dépôts, destinée à concurrencer le Crédit lyonnais, la Société marseillaise de crédit, et, en 1866, la Société de crédit industriel et de dépôts du Nord (Crédit du Nord à partir de 1871). La démonstration de l'efficacité du modèle de la banque de dépôts est faite puisqu'elle conduit à une rapide multiplication des établissements.

La Société générale, fondée en mai 1864, entre dans la même catégorie bien que les visées de ses promoteurs soient assez différentes. Constituée avec un capital très important de 120 millions de francs, elle est conçue pour combiner les opérations classiques de crédit à court terme avec celles d'une banque d'affaires : ses statuts l'autorisent, dans certaines limites, à utiliser ses fonds propres pour prendre des participations dans de nouvelles entreprises. La Société générale se met ainsi au service des projets industriels de Paulin Talabot, membre avec Pinard et Hentsch du triumvirat chargé temporairement de la direction : elle patronne coup sur coup en 1865-1866 la Société générale des transports maritimes à vapeur, la Société minière de Mokta-el-Hadid, et une filiale bancaire, la Société générale algérienne. Il s'agit de développer les approvisionnements de la sidérurgie française avec du fer algérien au moment où la mise en application du procédé Bessemer de fabrication de l'acier exige des minerais de grande qualité.

Par ailleurs, la Société générale adopte une toute autre stratégie que le CIC dans la collecte des dépôts : comme le Crédit lyonnais, elle part d'emblée à la conquête de la clientèle en ouvrant des agences à Paris et en province (respectivement 15 et 41 en 1870) et se donne les moyens de la puissance financière avec une collecte des dépôts qui atteint près de 160 millions de francs en 1867 (contre 40 millions au Crédit lyonnais). A contrario, la chute du Crédit mobilier la même année, entraînée par sa filiale, la Compagnie immobilière, finit par démontrer que les Pereire n'ont pas disposé des moyens de leurs ambitions.

Quand se termine le Second Empire, le chantier de la nouvelle banque n'est pas achevé comme en témoignent la création en 1872 de la chambre de compensation parisienne (clearing house) pour le traitement des chèques ou encore les fondations de deux importantes banques d'affaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas (1872) et la Banque d'Indochine (1874). Si la révolution bancaire déborde quelque peu en amont et en aval, de 1848 à 1874, le Second Empire en est toutefois le cœur avec la mise en place d'une armature d'établissements de crédit destinée à durer... jusqu'aux bouleversements du secteur bancaire depuis les années 1980. On n'ira jusqu'à parler de « développement durable »... Mais cette solidité de la construction sur le long terme est remarquable si on la met en regard des tâtonnements, des expérimentations et des luttes d'influence qui ont présidé à sa mise en place.

Bibliographie récente

Nicolas Stoskopf, *Les patrons du Second Empire*, t. 7, *Banquiers et financiers parisiens*, Paris, Picard-Cenomane, 2002.

Bernard Desjardins, Michel Lescure, Roger Nougaret, Alain Plessis, André Straus, *Le Crédit lyonnais, 1863-1986*, Genève, Droz, 2003.

Hubert Bonin, *Histoire de la Société générale*, t. 1, *1864-1890, la naissance d'une banque moderne*, Genève, Droz, 2006.

Nicolas Stoskopf, *150 ans du CIC (1859-2009)*, t. 1, *Une audace bien tempérée* ; t. 2, *Un album de famille*, Paris, Éditions La Branche, 2009.